

Annexe 3 Rôles CanMEDS en Biologie Clinique

Les compétences générales à acquérir au cours de la formation sont réparties en domaines d'expertise (basés sur CanMEDS, le cadre de compétences médicales le plus largement accepté et appliqué au monde.) :

1. Expertise médicale

1.1 Exercer la biologie clinique dans le champ d'application et d'expertise de la spécialité :

1.1.1 Intégrer les rôles CanMeds (expertise médicale, communication-collaboration, leadership, promotion de la santé, érudition scientifique, professionnalisme) dans la pratique clinique

1.1.2 Être capable d'effectuer les différentes tâches du biologiste clinicien, en tenant compte des divers intérêts et priorités

1.1.3 Reconnaître et traiter de manière appropriée la complexité, l'incertitude et l'ambiguïté inhérentes à la pratique clinique

1.2. Effectuer une évaluation clinique orientée vers le patient en relation avec la biologie clinique :

1.2.1. Établir un ordre de priorité approprié dans les cas de diagnostics difficiles

1.2.2. Interpréter les résultats de laboratoire dans le contexte clinique global du patient individuel (antécédents du patient, examen clinique, imagerie, etc.), en sélectionnant les examens complémentaires appropriés et en donnant des conseils pour le diagnostic, le traitement, la prévention des maladies et la promotion de la santé du patient

1.3. Planifier et mettre en œuvre des procédures diagnostiques/avis thérapeutiques :

1.3.1 Prioriser les tests de laboratoire en termes de disponibilité et de temps de réponse afin d'optimiser l'organisation du laboratoire, en tenant compte de l'urgence clinique et des ressources disponibles

1.4. Élaborer des plans de soins orientés patient :

1.4.1 Fournir aux collègues un avis orienté patient concernant la fréquence, le calendrier et la nature des examens diagnostiques dans le cadre des soins, du traitement, de la gestion ou des trajets de soins du patient individuel

1.5. Acquérir une expertise technique suffisante :

1.5.1 Acquérir une expertise technique, des aptitudes et des compétences suffisantes pour évaluer les méthodes, ainsi que les nouveaux tests diagnostiques et leur application clinique afin de fournir un service de haute qualité au sein du laboratoire

2. Communication – Collaboration

2.1. Développer une relation professionnelle avec les patients et leurs proches/représentants :

2.1.1 Le biologiste clinicien développe des compétences suffisantes pour communiquer aisément avec les patients (ou leurs représentants). Cette communication est caractérisée par l'empathie, le respect et la compassion, et tient compte des besoins et des préférences des patients et de leur contexte médico-clinique

2.2. Impliquer les patients et leurs représentants dans des plans de soins qui reflètent les besoins et les objectifs des patients en matière de soins de santé :

2.2.1 Informer les patients et leurs représentants sur la manière et les outils d'information et de communication concernant les résultats de laboratoire, afin que leurs besoins en matière de soins soient soutenus et qu'ils puissent participer à la prise de décisions concernant leurs soins de santé

2.3. Documenter et communiquer des informations écrites (électroniques) concernant des dossiers de patients individuels de manière à optimiser les décisions cliniques, la sécurité des patients, la confidentialité et le respect de la vie privée :

2.3.1 Documenter les résultats et les conclusions des rapports et des évaluations de laboratoire de manière précise, claire, complète, opportune et accessible, conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur

2.4. Travailler efficacement avec des collègues et d'autres professions de santé :

2.4.1 Développer et entretenir des relations positives avec les demandeurs, les collaborateurs de laboratoire, les praticiens de l'art infirmier et d'autres professions de santé afin de soutenir au maximum la collaboration en matière de soins

2.4.2 Négocier le chevauchement et le partage des responsabilités dans un contexte de soins de santé avec les demandeurs, les collaborateurs de laboratoire, les praticiens de l'art infirmier et d'autres professions de santé

2.4.3 Contribuer de manière respectueuse à un processus décisionnel commun avec les demandeurs, les collaborateurs de laboratoire, les praticiens de l'art infirmier et d'autres professions de santé

2.5. Collaborer avec des collègues et d'autres professions de santé afin de créer une meilleure compréhension, de composer avec les différences et de résoudre les conflits :

2.5.1 Agir avec respect envers les collègues et les collaborateurs

2.5.2 Mettre en œuvre des stratégies pour créer une compréhension mutuelle, gérer les différences et résoudre les conflits afin de contribuer à la création d'une culture de la collaboration

2.5.3 Être capable de préparer, d'exécuter et de décider des négociations avec les fournisseurs et les tiers

2.6. Transférer les soins d'un patient individuel à un collègue afin d'assurer la continuité des soins :

2.6.1 Connaître les limites des diagnostics de laboratoire et les communiquer aux collègues

2.6.2 Transférer en toute sécurité les missions de soins, par le biais d'une communication orale et/ou écrite, à la fin des périodes de garde et lors du transfert d'échantillons à des collègues experts

3. Leadership

3.1. Promouvoir la qualité des soins de santé en participant à des équipes, des organisations et des systèmes :

3.1.1 Appliquer l'amélioration de la qualité fondée sur la science afin de contribuer à de meilleurs soins aux patients

3.1.2 Contribuer à une culture de la qualité avec des normes élevées, travailler à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des patients dans le laboratoire clinique, à la fois dans le domaine pré-analytique, post-analytique et analytique

3.1.3 Être capable d'enregistrer et d'analyser les avis de sécurité des patients dans le contexte du laboratoire clinique afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité des patients

3.1.4 Utiliser les dossiers électroniques, les systèmes informatiques de laboratoire, les statistiques et l'analyse des données afin d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients

3.2. Faire un usage avisé des ressources disponibles dans les soins de santé :

3.2.1 Appliquer les connaissances scientifiques et les processus de gestion afin de parvenir à des soins ayant un bon rapport coût-efficacité

3.2.2 Avoir des connaissances financières et juridiques sur les ressources disponibles dans le cadre des soins de santé, sur l'organisation hospitalière et les recettes et coûts des laboratoires

3.3. Faire preuve de leadership dans la pratique quotidienne :

3.3.1 Posséder des compétences en matière de leadership et de « gestion du changement » afin d'améliorer le service et la qualité des laboratoires et, par extension, les soins de santé

3.3.2 Superviser et évaluer les procédures et les collaborateurs de laboratoire

3.4 Cadre réglementaire et juridique

3.4.1 Connaissance des aspects réglementaires, des normes et du cadre juridique applicables à la biologie clinique

3.4.2 Connaissance et expérience pratique des systèmes de qualité des laboratoires et de tous les cadres réglementaires qui leur sont applicables.

4. Promotion de la santé publique (« health advocate »)

4.1. Répondre aux besoins et aux exigences des communautés et des populations de patients en collaborant avec elles pour préconiser des changements au niveau du système d'une manière socialement responsable

4.1.1 Améliorer la pratique clinique en participant à l'amélioration continue de la qualité aux fins de la prévention des maladies, de la promotion de la santé et du contrôle des soins de santé publique

5. Erudition Scientifique

5.1. Améliorer de manière continue leurs activités professionnelles par l'apprentissage tout au long de la vie

5.1.1 Élaborer, mettre en œuvre, suivre et réviser un plan d'apprentissage personnel afin d'améliorer la pratique professionnelle.

5.1.2 Identifier les points d'apprentissage et d'amélioration en réfléchissant régulièrement à ses propres performances et en utilisant des sources de données internes et externes

5.1.3 Participer à l'apprentissage commun afin d'améliorer en permanence sa propre pratique et de contribuer à l'amélioration de la pratique collective

5.2. Enseigner, contrôler et évaluer les étudiants, les technologues de laboratoire médical, les praticiens de l'art infirmier, les résidents, les autres professions de santé et la population générale

5.3. Implémenter des preuves disponibles dans la pratique clinique

5.3.1 Évaluer la pratique clinique actuelle à la lumière des preuves/évidences disponibles et, le cas échéant, implémenter ces preuves dans la pratique clinique

5.4. Contribuer à la création et à la diffusion de connaissances et de directives en matière de santé

5.4.1 Démontrer une connaissance des principes de la recherche scientifique et du rôle des preuves scientifiques dans les soins de santé

5.4.2 Connaître et mettre en œuvre les principes éthiques de la recherche scientifique par le biais du consentement éclairé, de l'analyse coût-bénéfice et de la prise en compte des populations vulnérables

5.4.3 Contribuer à la recherche scientifique

5.4.4 Connaissances médicales, résumer et communiquer les résultats de la recherche scientifique à un public professionnel et général

6. Professionnalisme

6.1. S'engager envers les patients en appliquant les meilleures pratiques disponibles et des normes éthiques élevées

6.1.1 Adopter un comportement professionnel approprié axé sur le patient dans tous les aspects de la pratique clinique, en faisant preuve d'honnêteté, d'intégrité, d'humilité, d'engagement, de compassion, de respect, d'altruisme, de respect de la diversité et de respect de la confidentialité

6.1.2 S'engager à atteindre l'excellence dans tous les aspects de la pratique clinique

6.1.3 Reconnaître les questions éthiques qui se posent dans la pratique et y répondre

6.1.4 Reconnaître et gérer les conflits d'intérêts

6.1.5 Adopter un comportement professionnel lors de l'utilisation des différentes technologies de communication

6.2. Faire preuve d'engagement envers la profession en adhérant aux normes et en participant au développement de la réglementation au sein des organisations professionnelles

6.2.1 Respecter les directives professionnelles et éthiques, les normes de pratique et le cadre juridique

6.2.2 Reconnaître les comportements non professionnels et contraires à l'éthique de la part de collègues, de technologues de laboratoire médical, de praticiens de l'art infirmier ou d'autres professionnels de la santé, et y apporter une réponse

6.2.3 Participer à l'évaluation inter-collégiale et à l'établissement de normes

6.3. Faire preuve d'engagement en faveur de la santé et du bien-être des médecins et du personnel médical afin de promouvoir des soins optimaux pour les patients.

6.3.1 Prendre conscience de soi et gérer les influences sur le bien-être personnel et les prestations professionnelles

6.3.2 Trouver un équilibre entre les besoins personnels et professionnels tout au long de la carrière

6.3.3 Fixer des priorités et s'organiser pour concilier vie professionnelle et vie privée

6.3.4 Gérer une carrière/une pratique

6.3.5 Mettre en œuvre des processus en vue d'améliorer sa pratique personnelle

6.3.6 Promouvoir une culture qui reconnaît, soutient et peut répondre aux besoins des collègues du secteur de la santé